

# Pacaud INFO

N°2

Octobre 2014

## Mot du Maire

Voici donc la 2<sup>e</sup> lettre d'information qui va clore cette année 2014 alors que pour nous 2015 se pointe déjà à l'horizon. Les nouveaux rythmes scolaires sont en place, le PLU suit son cours et chaque commission, aujourd'hui bien rôdée, travaille sur ses dossiers.

Nous vous souhaitons dès maintenant, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous en 2015.

## Rentrée scolaire 2014

L'école publique de La Pacaudière a accueilli 93 élèves, répartis en 4 classes :

- La classe de Petite Section et Moyenne Section de M<sup>lle</sup> BIGNON comprend 24 élèves pour l'instant. En effet, après les vacances de Toussaint, 3 futurs TPS feront leur rentrée.
- La classe de Grande Section/CP de M<sup>lle</sup> BELOUNNAS comprend 19 élèves.
- La classe de CE1/CE2 de M<sup>lle</sup> TIXIER comprend 26 élèves.
- La classe de CM1/CM2 de M<sup>lle</sup> MOUILLERE comprend 24 élèves.

M<sup>lle</sup> BIGNON étant déchargée le lundi pour la direction, c'est sa remplaçante, M<sup>lle</sup> DUCROS qui prend en charge la classe de Maternelle.

Cette rentrée scolaire marque le début de nouveaux rythmes et de nouveaux horaires :

- **Le lundi, mardi, jeudi et vendredi :**  
**8h25 - 11h55 et 13h30 - 15h15**
- **Le mercredi matin : 8h55 - 11h55**

Dès 15h30, les élèves sont partagés selon leur âge entre différents ateliers : ils alternent entre études surveillées par les



enseignantes, activités sportives et culturelles encadrées par l'association Jeunesse et Sports et arts visuels encadrés par les ATSEM de l'école : Chrystelle CASSIN et Cindy GRANGE.

Cette année, les quatre classes ont pour projet commun de travailler sur le thème de l'eau.

Aucune participation n'est demandée aux familles pour toutes ces nouvelles activités périscolaires. La municipalité les prend en charge en totalité.

Durant les vacances, la municipalité a effectué des travaux de réfection à l'école : la classe de Grande Section/CP et la salle des Maîtres où l'ancien photocopieur a été remplacé.

**Garderie du soir : nous vous rappelons qu'elle se termine à 18h. Merci de respecter cet horaire**

## Cantine scolaire 2014/2015

### Rappel pour le 1<sup>er</sup> trimestre

La cantine fonctionne comme l'année dernière. Les tarifs, inchangés, sont les suivants :

- Pour une fréquentation régulière : le forfait est de 46€ par mois/10 mois. Payable avant le 15 du mois.
- Pour une fréquentation occasionnelle : le repas est à 4€ - tickets vendus par carnet de 5, obligatoirement et sans possibilité de remboursement.

Madame Suzanne BRUN, régisseur de la cantine, tiendra les permanences du 1<sup>er</sup> trimestre dans la salle de réunions de la Mairie à 8h20 et à 16h30 :

- **Le 2 septembre 2014**, jour de la rentrée et le 8 septembre
- **Le 6 octobre 2014**
- **Le 3 novembre 2014**
- **Le 1<sup>er</sup> décembre 2014**

Aucun ticket ne sera délivré en dehors de ces permanences.

## Commissions permanentes de Roannais Agglomération

Chaque commune est représentée au sein des commissions permanentes de Roannais Agglo. Sur proposition du maire, ont été désignés pour les 5 commissions :

### 1 - Commission ressources - Moyens généraux :

Titulaire : **Georges DRU** - Suppléant : Aurélie ROLLET

### 2 - Commission aménagement : aménagement, habitat, transports-déplacement, politiques contractuelles :

Titulaire : **Thierry GACON** - Suppléant : Bruno GEORGES

### 3 - Commission développement et attractivité : développement économique et emploi, aéroport, tourisme, équipements culturels et sportifs et politiques associées, agriculture, enseignement supérieur, numérique, lobbying infrastructures, développement rural.

Titulaire : **Yves TAMIN**

Suppléants : Michelle JONIER et Bruno GEORGES

### 4 - Commission environnement-travaux : environnement et espaces naturels, assainissement, cycle de l'eau, voirie, travaux, énergie et développement durable, déchets ménagers.

Titulaire : **Thierry GACON** - Suppléant : Jean-Paul BAILLON

### 5 - Commission cohésion sociale : action sociale, petite enfance, enfance, jeunesse, gérontologie, politique de la ville, précarité.

Titulaire : **Pascale FOND** - Suppléante : Chantal ROTA

A ces commissions, il faut ajouter la **CLECT** : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, représentée par **Georges DRU**.

## Commission du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Elle se compose du maire et de membres du conseil : Michelle **JONIER**, Jean-Paul **BAILLON**, Pascale **FOND**, Cyril **GROULARD**, Isabelle **PAPON**, Denis **PIQUET** et Chantal **ROTA**.

Sont aussi nommés membres du CCAS, hors du conseil et par arrêté municipal :

- Michelle **MAITRE**, déléguée U.D.A.F.
- Armande **TULOUP**, déléguée pour les personnes handicapées.
- Monique **MILLOT**, déléguée au titre de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Alain **COTTET**, délégué pour les personnes âgées.

NOTEZ dès aujourd'hui : **le repas du CCAS qui aura lieu le 20 novembre à 12h**, salle ERA.

Information : Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés, veuillez prendre contact avec l'**Assistante Sociale** qui tient ses permanences, à la mairie, le vendredi de 9h à 12h et qui saura vous conseiller. **Tél. 04 77 23 24 90**

## Info PLU

Lancée en juin 2014, la révision du PLU est actuellement en cours. Dans le cadre de la phase diagnostic, plusieurs réunions thématiques rassemblant la commission en charge du dossier, le bureau d'études et les personnes publiques associées, ont déjà été organisées. Ces dernières ont pour but de mettre à jour le rapport de présentation (pièce composant le PLU) et de dégager des enjeux qui alimenteront le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune.

Une matinée d'échange avec les agriculteurs de la commune a par ailleurs été organisée le 29 septembre dernier.

Les supports de présentation ainsi que les comptes-rendus des réunions sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public. Le Conseil Municipal vous rappelle également qu'un registre d'expression est mis à disposition du public depuis le 25 juin et ce jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

## Fondation Grimaud à la Pacaudière Service d'accueil de jour pour les personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer Ouvert du jeudi au samedi de 9h30 à 16h30

L'objectif de ce nouveau service est de préserver l'autonomie des personnes âgées et de les accompagner dans les actes de la vie quotidienne afin de favoriser leur maintien à domicile.

Il permet également d'offrir un temps de répit aux aidants et de les accompagner face aux problématiques rencontrées au quotidien. Les personnes accueillies sont encadrées par des professionnels qualifiés. Cette équipe pluridisciplinaire privilégie une approche individualisée qui met tout en œuvre pour préserver le maintien des capacités.

N'hésitez pas à contacter le service au 04 44 66 40 63 pour toute information.

## Avis de la Mairie

La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) procède au renouvellement de son conseil d'administration en décembre 2014. La liste électorale prenant en compte tous les retraités de la CNRACL domiciliés dans la commune de La PACAUDIERE ainsi que l'instruction de vote, sont actuellement affichées en mairie afin que chacun puisse prendre connaissance et vérifier ainsi son inscription.

### "Ils se sont installés cette année dans notre commune"

- Suite au départ du Dr. Angéla DAMIAN, le **Dr. Luminita BOGDAN-LUPULESCU** s'est installée et le 1<sup>er</sup> août 2014, recevait ses premiers patients.

- Le 13 septembre 2014, **Séverine TERRIER** a ouvert son salon de toilettage canin, face au Petit Louvre.

Bienvenue à ces nouveaux arrivants qui ont choisi notre commune pour exercer leur activité.

Nous leur souhaitons réussite et longévité dans leur entreprise.

### "Retenez ces dates"

- **3 avril 2015**, en l'église de la Pacaudière, concert de l'**Ensemble CONTRASTS**. Il s'agit de cinq musiciens classiques, tous solistes et membres de l'orchestre de l'opéra de Saint-Etienne - orchestre avec qui nous avons déjà partagé d'excellents moments en 2011.

- **4 et 5 juillet 2015** : Championnats de France 2015 de minigolf, sur le site du camping.

## Nouveau site Internet

La commune s'était lancée en 2003, en créant son premier site Internet.

Celui-ci, devenu moins performant, n'était plus à la hauteur des besoins et ne répondait plus aux nouvelles applications proposées par le net. Le matériel, les logiciels évoluent rapidement et la commune s'est mise au goût du jour !

Le nouveau site, en ligne depuis l'été, [www.la-pacaudiere.fr](http://www.la-pacaudiere.fr), est encore en construction.

Nous vous demandons encore un peu de patience et d'indulgence pour qu'il soit parfaitement au point !

Site réalisé avec l'appui de la société AVP Diffusion du Coteau.



# Bientôt 16 ans !

## Pensez au recensement, c'est obligatoire...

**Ce que dit la loi :** tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

**Pourquoi un délai de 3 mois ?** L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

### Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches !

Une fois recensé, le jeune peut s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

**Pour la 1<sup>ère</sup> période :** les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars → recensement en janvier, février et mars.

**Pour la 2<sup>ème</sup> période :** les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin → recensement en avril, mai et juin.

**Pour la 3<sup>ème</sup> période :** les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre → recensement en juillet, août et septembre.

**Pour la 4<sup>ème</sup> période :** les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre → recensement en octobre, novembre et décembre.

**Renseignements à la Mairie - Tél. : 04 77 64 30 18**

## Subvention en assainissement pour les particuliers

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit, sous certaines conditions (commune rurale par exemple), une aide financière pour les particuliers qui réhabilitent leur dispositif d'assainissement non collectif présentant un risque sanitaire.

La subvention représente 50% du coût des travaux (plafonné à 8 000 € TTC), soit une subvention maximale de 4 000 € TTC.

Cette mesure existe aussi pour les particuliers qui mettent en conformité leur raccordement au réseau d'assainissement collectif. La subvention, non plafonnée, représente 35 % du coût des travaux.

**Attention,** les travaux ne doivent pas débuter avant l'accord de la subvention.

Le particulier ne peut pas solliciter seul ces subventions, toute demande doit être adressée auprès de Roannaise de l'Eau, chargée de l'assainissement pour le compte de Roannais Agglomération.

Tél. : 04 26 24 93 50 - [contact@roannaise-de-leau.fr](mailto:contact@roannaise-de-leau.fr)  
(Voir feuille jointe).

## Agenda des manifestations du 4<sup>e</sup> trimestre 2014

### Octobre

**Semaine Bleue : du 13 au 19 octobre**

- Dimanche 5** Thé dansant (FNACA) - Salle ERA
- Samedi 11** Soirée dansante (UCAP) - Salle ERA
- Samedi 18** Soirée poëlla (Football Club) - Salle ERA
- Vendredi 31** Prélèvement de sang (Donneurs de sang) Salle ERA

### Novembre

- Dimanche 9** Concours de belote (Sou des Ecoles) Salle ERA
- Jeu 20** CCAS Repas des anciens - Salle ERA
- Dimanche 23** Marche des Etangs (Donneurs de sang) Salle ERA
- Dimanche 30** Sainte Cécile (Société Musicale) - Salle ERA

### Décembre

**Distribution des sapins : 5 décembre**

- Vendredi 5 et Samedi 6** Téléthon
- Dimanche 7** Concours de belote (Donneurs de sang) Salle ERA
- Dimanche 14** Arbre de Noël (Amicale des Pompiers)
- Mercredi 17** Arbre de Noël (AFR) - Salle ERA
- Vendredi 19** Arbre de Noël (Sou des Ecoles) - Salle ERA
- Dimanche 21** Marché de Noël (Les Amis de la Gare) Salle ERA
- Mercredi 31** Soirée "Boîte à Emotions"



# LES SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Pour qui ? Comment ?

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) a mis en place des **dispositifs financiers afin d'aider les propriétaires dans la réalisation de leurs travaux en assainissement collectif et non collectif.**

Ces demandes ne sont cependant pas directement gérées par l'Agence de l'Eau, mais par Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération.

## Quels types de travaux ?

### En Assainissement Collectif :

- Le branchement doit être existant.
- Les travaux doivent porter sur la mise en conformité des branchements d'assainissement collectif et se traduire par une amélioration par temps sec ou par temps de pluie.

### En Assainissement Non Collectif :

- L'installation doit être existante et présenter un risque sanitaire.
- Elle doit être implantée sur une commune rurale.
- Vous devez avoir acheté votre maison avant le 01/01/2011.

## QUELS MONTANTS ?

### Assainissement Collectif :

- 35 % du montant TTC des travaux
- Subvention non plafonnée

### Assainissement Non Collectif :

- 50 % du montant TTC des travaux
- Subvention d'un montant maximum de 4 000 €

## IMPORTANT

- Le contrôle de vos branchements assainissement collectif par le service Contrôle branchement **est obligatoire avant toute demande de subvention.**
- **Les travaux ne doivent pas débuter avant l'accord de subvention.**
- Les travaux doivent être réalisés par un **professionnel.**
- La filière d'assainissement non collectif doit être **règlementaire et validée par le SPANC.**
- **Le propriétaire reste responsable** des travaux et de l'entreprise qu'il choisit pour les réaliser.

## Les étapes clés

- Vous déposez le dossier complet auprès de nos services
- Nous le validons, l'enregistrons et l'envoyons à l'AELB
- L'AELB nous indique sa décision de principe
- Nous vous adressons un courrier vous informant de l'accord de principe
- Vous pouvez commencer vos travaux
- Nous contrôlons les travaux terminés (avant recouvrement pour un ANC)
- Vous nous adressez une copie de la facture acquittée de vos travaux
- Nous retournons cette copie + certificat de conformité à l'AELB
- L'AELB débloque la subvention
- Nous vous reversons l'intégralité de la subvention et vous adressons un courrier de notification

**Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération  
sont les seuls interlocuteurs  
entre les particuliers et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne  
pour instruire ces demandes de subvention.**

**Pour tout renseignement : Tél. 04 26 24 93 50**